

# Royal biograph

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215326>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que, lorsque Zurich signa la paix avec ses ennemis, Schwytz et Glaris exigèrent, comme une condition, que cette société serait dissoute et ses membres exilés. Zurich y consentit honteusement. Presque tous les Boucs se retirèrent en Souabe.

Le landammann Friees, d'Uri, qui jouissait d'un grand crédit à Zurich, imagina de leur fournir un prétexte de rentrer dans leur patrie, car ils s'ennuyaient dans cet exil : c'était d'enlever quelque homme notable de la ville qu'ils garderaient comme rançon jusqu'à ce que Zurich leur eût ouvert ses portes. Les Boucs trouvèrent l'expédient excellent. Quelques-uns d'entre eux s'embarquèrent donc secrètement sur le lac, entrèrent de nuit dans la ville, et saisirent au lit le landammann Friees lui-même, qu'ils conduisirent au château de Hohen-Krayen. Là les proscrits lui procurèrent toutes les marques de considération dues à sa dignité et à ses vertus, et se répandirent en excuses respectueuses; bref, ils lui rendirent la captivité si agréable, ils lui donnèrent de si beaux festins, de si belles fêtes, que Friees écrivit à la diète assemblée à Lucerne, et qu'il plaïda si éloquemment la cause des Boucs, que les cantons se décidèrent à les rappeler. Ce fut le dernier triomphe de cette société, qui cessa de jouer un rôle actif dans les affaires de Zurich, mais dont le souvenir vécut longtemps, et entretint parmi la jeunesse zurichoise le patriotisme, l'esprit militaire et l'amour des grandes actions.

**SI VOUS ÉTIEZ MA SŒUR...**

Si vous étiez ma sœur, je vous dirais : « Mignonne, > Aux baisers du printemps la nature frissonne; > Viens ! l'air est embaumé d'un parfum de bonheur; > Prenons-nous par la main, et, comme deux gazelles, > Courons à travers champs chercher des fleurs nouvelles. »  
— Ma main sur votre front tresserait les plus belles,  
Si vous étiez ma sœur.

Si j'étais votre frère !... oh ! douce illusion....  
Je pourrais vous parler en toute occasion,  
Rire avec vous, vous voir, aimer la même mère;  
Souffrir de vos chagrins, jouir de vos plaisirs,  
Travailler près de vous, consacrer mes loisirs  
A voler au-devant de vos moindres désirs !  
Si j'étais votre frère !...

Si vous étiez ma sœur, nous chanterions ensemble  
De ces vieux chants d'amour, si doux, où la voix trem-  
ble,

Ces airs où l'âme chante, où la voix part du cœur;  
Nous nous raconterions nos souvenirs d'enfance,  
Nos rêves d'avenir... même notre silence,  
Un sourire, un regard auraient leur éloquence,  
Si vous étiez ma sœur.

Si j'étais votre frère, au crépuscule, au soir,  
Quand nous serions tout seuls, que le ciel serait noir,  
Je vous dirais tout bas : « Ma sœur, pour nous dis-  
traire

> Lisons dans nos deux cœurs; je vais t'ouvrir le mien  
> Dis-moi le nom chéri qui fait battre le tien... »  
— Je le devinerais quand vous ne diriez rien,  
Si j'étais votre frère.  
« Revue suisse », 1854. P. G.

**POIGNÉES DE MAINS ET SAVOIR-VIVRE**

**A**NN SEPLI donnait jadis sur la poignée de mains les règles de convenance et de savoir-vivre que voici. Tout le monde ne les connaît pas et pourtant qui ne veut passer pour un manant doit savoir cela.

« On ne tend pas la main aux gens que l'on voit pour la première fois, dès le début de leur visite, à moins que ce soit par suite d'un mouvement bienveillant, charitable, pour les encourager, les mettre à l'aise ou, encore, si ce sont des personnes adressées par un ami commun, et afin de ne pas faire mentir le proverbe :

« Les amis de nos amis, etc. »  
A la fin d'une première entrevue, on ne donne pas non plus sa main, si des relations mondaines ultérieures ne doivent pas s'établir entre les deux interlocuteurs. Toutefois, il arrive qu'à première vue une sympathie aussi vive que soudaine s'établisse entre deux personnes. Alors, si on a été subjugué et si on s'aperçoit que, de son côté, on n'a

pas été désagréable, on peut avancer sa main; c'est la manifestation extérieure de ce sentiment presque irrésistible qui vient de naître dans le cœur. Mais on mettra dans ce geste spontané une nuance de réserve, de timidité, comme si l'on disait : « Je ris- que de me faire trouver bien familier. » Et en effet, cette manière rapide de procéder pourrait fournir matière à critiques.

Jamais un homme ne présente le premier sa main à une femme. C'est elle qui doit avoir l'initiative de ce mouvement. « C'est la reine qui parle la première » et dans les rapports mondains, la femme est reine; elle a, du moins, la prééminence sur l'homme. La femme en tendant sa main à l'homme semble lui dire : « Vous êtes assez connu, ou vous m'avez donné assez de preuves de bonne éducation, de sûreté de caractère, pour que je vous accorde cette marque de confiance. »

Il s'agit des jeunes filles aussi bien que des femmes mariées.

Pour les mêmes raisons, à peu près, un homme ne tend pas la main à son supérieur, il attend que celui-ci la lui offre, et il doit la lui offrir. Nous entendons parler aussi de la supériorité donnée par l'âge. Les jeunes filles et les jeunes femmes se laisseront donc tendre la main par les dames plus âgées.

Lorsqu'un homme serre la main d'une femme, il ne doit pas la lui broyer comme à un camarade. Il lui fait simplement sentir l'étreinte de sa main et s'incline en signe de respect et de reconnaissance. Il agira de même à l'égard des hommes placés au-dessus de lui, par l'âge surtout; mais il peut presser leur main un peu plus fort.

Il est des gens qui ne font que vous toucher la main. Cela est impertinent. La poignée de mains doit être franche. Arrangez-vous pour ne pas offrir la main ou pour ne pas vous la laisser offrir, si vous ne voulez pas serrer celle qui se tend vers vous. Un de mes amis assure que cette façon de donner la main indique un caractère faux ou très méfiant; moi je pense qu'elle implique aussi l'orgueil, le dédain. — Ceux qui ne vous tendent qu'un ou deux doigts ne sont pas plus polis; en outre, ils dévoilent leur nature froide, indifférente ou trop égoïstement réservée. C'est également un manque d'éducation de retenir trop longtemps une main dans la sienne. On peut gêner ceux dont on emprisonne la main, et cela témoigne de trop d'aplomb, de suffisance, peut-être même d'un certain mépris d'autrui. »



**LA FÉE AUX MIETTES**

— Expliquez-vous, Matthieu...  
— Imaginez-vous, Monsieur, qu'après dix-huit mois de voyages heureux et lucratifs, un jour que nous étions arrivés... — Mais je ne saurais vous dire en vérité à quelle hauteur nous nous trouvions...

— Épargnez-moi ces détails inutiles... Expliquez-vous, je le répète.

— Soit, monsieur... A peine avions-nous débarqué sur un beau sable, mêlé comme à dessein de petits coquillages de toutes les couleurs, dans une île dont aucun itinéraire n'a fait mention, je le certifie, depuis le jour où la navigation est en usage, que votre oncle s'enfonça, d'un air satisfait et délibéré, à travers des bois délicieux qui couronnent une des baies les plus magnifiques du monde...

— Et il ne revint pas ?

— Il revint le soir, ingambe, joyeux et comme ra-jeuni, si je ne me trompe, de quelques bonnes années; et après nous avoir rémis: J'ai trouvé ce que je cherchais, dit-il en se frottant les mains, et mon voyage est fini; à cette heure, enfants, vous avez bonne aigüde et vivres frais qui dureront sans malencontre jusqu'aux eaux de la Manche, où le ciel vous conduise; je donne à l'équipage le bâtiment avec ses gréments neufs et sa riche cargaison, moyennant que vous ayez regagné le port de Granville avant la Saint-Michel...

— Prenez garde, Matthieu, je tremble de vous entendre ! Qu'avez-vous fait de votre capitaine ?

— Monsieur, repartit Matthieu d'un ton calme et sévère, je suis porteur de cette donation écrite en forme, et il convient si peu à l'équipage de s'en prévaloir qu'il a décidé d'un commun accord de vous rendre une propriété que nous ne pouvons regarder comme la nôtre, quoique nous ayons rempli toutes les conditions qui nous étaient imposées pour l'acquérir; mais j'ai commencé par vous dire que le capitaine était fou, et que ses actes nous paraissaient nuls en bonne justice.

— Qui vous le prouve, Matthieu ? repris-je avec force. Mon oncle était maître de sa fortune, et il ne pouvait mieux en disposer qu'en faveur de ses vieux camarades de mer. Ce qu'il vous a donné est à vous, et, loin d'avoir fait en cela preuve de folie, il a très sagement agi, puisqu'il savait que l'éducation dont je suis redevable à ses bienfaits me met en état de me passer des ressources que son vaisseau m'aurait rendues, tandis qu'elles ne seront pas inutiles à soulager la vieillesse et les fatigues de vos camarades.

— C'est précisément ce qu'il nous dit, interrompit Matthieu, quand nous nous empressâmes de faire valoir vos droits et l'incertitude de votre position. D'ailleurs, ajouta-t-il dans son délire, dont vous ne doutez plus, mon neveu a usé de ses économies en faveur de la Fée aux Miettes, et s'il n'est pas content de son sort, qu'il épouse la Fée aux Miettes ! Après quoi il nous quitta en éclatant de rire.

— Voilà qui est extraordinaire, dis-je à demi-voix en laissant retomber ma tête sur ma poitrine.

— C'est ce que nous avons pensé; mais, quelque chose de plus extraordinaire encore, c'est qu'en cherchant à pénétrer le mystère de sa folie nous avons appris que le bon vieillard se croit surintendant des palais d'une princesse Belkiss, qui règne, suivant lui, sur ces parages depuis je ne sais combien de milliers d'années, et dont son frère cadet, votre père, feu Robert, d'honorable mémoire, commande en chef toutes les forces maritimes.

— Cela n'est pas possible, Matthieu; et c'est vous qui êtes fou d'oser soutenir des choses pareilles. La princesse Belkiss, qui pourrait bien avoir en effet l'âge que vous dites, se trouve à Granville de sa personne, et je puis même attester qu'elle a passé la dernière nuit sous le porche de l'église.

— Incompréhensible puissance de Dieu ! cria le pilote en se couchant de sa longueur sur un vieux mat vermoulu qui gisait là sur le port, et en étouffant de ses deux mains un mélange de rires et de larmes, la princesse Belkiss sous le porche de l'église de Granville ! Pourquoi faut-il que la même infirmité ait frappé en même temps toutes les dernières espérances d'une si digne famille !

(A suivre.)

**Royal Biograph.** — C'est à un événement artistique que nous convie le Royal Biograph qui présentera dès vendredi soir « Tih-Minh » ou « Les nouvelles aventures de Judex », un film à épisodes dont la presse parisienne et genevoise a chanté les louanges sans réserve aucune. Mlle Mary Harald, charmante de grâce et de naïveté, joue délicieusement la douce Tih-Minh et la partie comique est supérieurement rendue par l'excellent et étourdissant comique Boucet.

Outre ce film remarquable, « Bouglas dans la lune » complète ce programme fabuleux. Il est inutile d'insister sur la valeur réelle d'un programme unique dans les annales cinématographiques. Dimanche 18 courant, deux grandes matinées à 2 ½ et 4 ½ h., avec le programme complet. Tous les jours matinée à 3 h. et soirée à 8 ½ h.

**Kursaal.** — Depuis vendredi, on donne la reine de l'opérette française : « La Fille de Madame Angot », le chef-d'œuvre du compositeur Lecocq. Cet ouvrage est toujours revu avec un plaisir renouvelé. L'interprétation est de tout premier ordre et fait la joie des spectateurs. Dernières représentations : samedi, dimanche, lundi et mardi à 8 h. 30, avec une matinée dimanche à 2 h. 30.

**Grand Théâtre.** — On nous prie de dire que la matinée du dimanche 18 courant avec « Le maître de forges » cinq actes de Georges Ohnet, a été fixée à 2 h. 30, pour permettre aux spectateurs du dehors d'y assister. Le rideau baissera à 5 h. 10.

Le soir, à 8 heures, deux pièces : « Le voile déchiré », deux actes de Pierre Wolff, et « Le contrôleur des wagons-lits », vaudeville en trois actes de A. Bisson.



J. MONNET, édit. resp.  
Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron.